

CONTRAT DE SUBVENTION

1. Numéro du bon de commande	
2. Type de subvention	Montant fixe de l'attribution
3. Intitulé de l'Activité subventionnée	
4. Administrateur/rice de la subvention	[Indiquer adresse du bureau national d'Ipas ou du siège social d'Ipas].
5. Responsable de projet Ipas	
6. Bénéficiaire	
7. Point de contact du Bénéficiaire	[Indiquer nom et fonction] [Indiquer adresse postale officielle] [Indiquer adresse électronique et téléphone]
8. Bailleur initial et n° d'attribution	<i>S'il s'agit d'une subvention dans le cadre d'une attribution de bailleur</i>
9. Intitulé du projet du Bailleur	<i>S'il s'agit d'une subvention dans le cadre d'une attribution de bailleur</i>
10. Numéro de projet Ipas	
11. Période de Subvention	Date d'entrée en vigueur : Date d'expiration :
12. Plafond de la Subvention	[Montre dans laquelle la subvention en cascade est mise en œuvre]
Annexes	Annexe A : Description du projet Annexe B : Budget Annexe C : Fiche de données financières Annexe D : Lobbying Annexe E : Dispositions particulières

Le présent Contrat de subvention (« le Contrat ») est accordé à **XXXX** (ci-après dénommé « le Bénéficiaire »), dont le siège social est situé à **XXXX**, et est administré par Ipas, une société à but non lucratif formée en vertu des lois de l'État de Caroline du Nord, États-Unis, et dont le siège social est situé à PO Box 9990, Chapel Hill, NC 27515, pour soutenir la mise en œuvre de **XXXXX** (intitulé du projet) (ci-après dénommé « le Projet »).

ATTENDUS

Ipas souhaite accorder des fonds au Bénéficiaire pour une utilisation dans le(s) but(s) énoncé(s) en Annexe A, et le Bénéficiaire accepte d'utiliser ces fonds selon les conditions suivantes.

Article 1. Description du programme

L'objectif de cette subvention est de soutenir les activités décrites dans la description du programme en Annexe A du présent Contrat de Subvention.

Article 2. Période de Subvention

La période d'exécution des activités subventionnées est du **XXXXX** au **XXXXX**.

Toutes les activités financées par les fonds de la subvention ne commenceront pas avant la date de début des activités subventionnées et seront terminées et achevées au plus tard à la date d'achèvement des activités subventionnées, sauf

si Ipas approuve par écrit une prolongation du délai avant la date d'achèvement des activités subventionnées spécifiée. Aucune subvention ne pourra fournir de financement rétroactif.

Article 3. Résiliation.

- (a) Ipas peut résilier le présent Contrat immédiatement, moyennant une notification écrite
 - a. en cas de violation importante du Contrat par le Bénéficiaire,
 - b. si la performance du Bénéficiaire n'est pas satisfaisante,
 - c. si des pratiques illégales ou corrompues sont liées à ce Contrat, ou si le Bénéficiaire est condamné pour des pratiques illégales ou corrompues,
 - d. s'il s'avère que le Bénéficiaire est impliqué de quelque manière que ce soit dans des activités terroristes,
 - e. si le Bénéficiaire a ou développe un conflit d'intérêts avec Ipas qui ne peut être résolu de manière satisfaisante,
 - f. si le Bénéficiaire ne respecte pas l'une de ses obligations légales, notamment, entre autres, ses obligations en matière de protection de l'environnement, de droit privé, de droit public ou de droit du travail,
 - g. si le Bénéficiaire fait faillite ou s'il y a un jugement de faillite par le Bénéficiaire ou à son encontre.
 - h. Si le Bénéficiaire apparaît sur l'une des principales listes de parties restreintes
 - i. dans le cas où le bailleur d'Ipas résilie ou modifie le Contrat d'Ipas,
 - j. si le bailleur d'Ipas n'approuve pas le Bénéficiaire de la subvention d'Ipas, ou
 - k. pour toute autre raison déterminée par Ipas.
- (b) Ce Contrat ne peut être modifié ou altéré que par un accord écrit signé par les deux parties.

Article 4. Montant de l'attribution et budget.

Ipas accorde par la présente le montant de XXXX aux fins de la présente subvention. Voir budget complet en Annexe B.

Pour que les paiements puissent être versés, Ipas doit disposer d'un exemplaire intégralement signé du présent Contrat, d'une Fiche de Données financières (Annexe C) dûment remplie et de tous les autres documents requis.

Article 5. Étapes de paiement et calendrier de versement

Paiement	Description de l'étape <i>(la colonne peut être supprimée si les étapes ne sont pas utilisées)</i>	Date(s)	Pourcentage	Montant <i>(monnaie locale ou USD)</i>
1	<i>Exemple : Acceptation d'un plan de travail détaillé et d'un plan de monitoring-évaluation.</i>			
2				
3				
4				
5	<i>Exemple : Rapport final avec synthèse des objectifs et des indicateurs requis</i>			

TOTAL	USD
-------	-----

Article 6. Reporting sur le programme

Le Bénéficiaire doit présenter des rapports sur le programme tous les semestres à partir du modèle fourni par Ipas au responsable de Projet Ipas. Le premier semestre se termine le XXXX.

Les rapports sont à remettre au plus tard le 15 du mois suivant la période faisant l'objet du rapport.

Le Bénéficiaire présente à Ipas un exemplaire du rapport annuel du Bénéficiaire dès qu'il est disponible.

Le Bénéficiaire répondra aux demandes d'informations et de résultats sur le programme émises par le responsable de projet Ipas. Ipas assurera le suivi des activités du programme, y compris des visites de site, le cas échéant.

Article 7. Lobbying.

Aucun fonds fourni par Ipas dans le cadre de ce Contrat ne doit être utilisé pour du lobbying (selon la définition en Annexe D) à moins que l'Annexe D jointe au présent Contrat ne soit remplie, signée par le Bénéficiaire et retournée à Ipas avant que le lobbying n'ait lieu.

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas utiliser les fonds fournis par Ipas dans le cadre de ce Contrat pour participer ou intervenir dans une campagne politique au nom ou en opposition à un candidat ou une candidate à une fonction publique, ou pour fournir un avantage à un parti politique ou à un candidat ou une candidate.

Article 8. Garanties du Bénéficiaire.

S'il ne fournit pas à Ipas d'exemplaires de ses propres politiques équivalentes, le Bénéficiaire garantit qu'il se conformera pleinement et intégralement aux politiques énumérées ci-dessous et aux politiques connexes.

- Code d'éthique des affaires et de conduite - <https://www.ipas.org/code-of-business-ethics>,
- Protection des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables - <https://www.ipas.org/safeguarding>,
- Lutte contre l'esclavage et l'exploitation des êtres humains - <https://www.ipas.org/anti-slavery>,
- Conflit d'intérêts et déclaration - <https://www.ipas.org/conflict-of-interest>,
- Vie privée, règlement général sur la protection des données, contenu et droits d'auteur - <https://www.ipas.org/about-us/privacy>, et
- Lutte contre la fraude et financement des parties restreintes - <https://www.ipas.org/anti-fraud>.

Article 9. Responsabilité

Les parties indemniseront, dégageront de toute responsabilité et n'assumeront pas la responsabilité d'éventuelles plaintes de tiers pour des dommages découlant de la présente Subvention.

Article 10. Registres et audit.

Le Bénéficiaire s'engage à tenir des livres comptables, des feuilles de temps et des registres de ses activités en rapport avec les Services. Le Bénéficiaire doit conserver tous ces livres, ces comptes et ces registres pendant une période de sept (7) ans après l'expiration ou la résiliation anticipée de ce Contrat. Ipas et son bailleur peuvent, sur préavis raisonnable, examiner les livres, les comptes et les registres du Bénéficiaire concernant les services. Le Bénéficiaire coopérera pleinement avec une telle inspection ou un tel audit et fournira tous les documents demandés par Ipas ou le Bailleur.

Dans le cas où l'audit démontrerait que le Bénéficiaire a reçu plus d'argent que ce à quoi il a droit en vertu du présent Contrat, le bénéficiaire doit, dans les trente (30) jours suivant la demande écrite d'Ipas, rendre l'excédent à Ipas.

Article 11. Utilisation du nom et des marques commerciales.

- (a) Chaque partie accepte de ne pas inclure le nom, la marque ou tout type de logo ou symbole de l'autre partie dans un support publicitaire sans le consentement écrit préalable de l'autre partie. Chaque partie se réserve expressément tous les droits, titres et intérêts sur son nom, ses marques, ses logos, ses symboles et sa propriété intellectuelle.
- (b) Le Bénéficiaire s'engage à ne pas inclure le nom, la marque, ou tout type de logo ou symbole du bailleur d'Ipas dans un support sans le consentement écrit préalable d'Ipas, et à se conformer à toutes les consignes fournies par Ipas au Bénéficiaire et énoncées par le Bailleur dans des consignes relatives à la marque et son utilisation accompagnant l'attribution du bailleur d'Ipas.
- (c) Rien dans la présente section n'empêche l'une ou l'autre des parties de divulguer l'existence et la nature du présent Contrat ou d'inclure l'existence ou la nature de ce Contrat dans les rapports courants sur les activités des parties, sauf indication contraire dans les présentes.

Article 12. Acquisition et utilisation de l'équipement.

L'équipement désigne tout équipement, matériel informatique ou logiciel, supports, fournitures, biens, véhicules et services associés obligatoirement requis pour la mise en œuvre de l'activité subventionnée, qui sont achetés par le Bénéficiaire à l'aide des fonds du Bailleur, ou bien financés ou fournis par Ipas ou son Bailleur pour être utilisés par le Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire doit s'assurer que l'achat d'équipement (i) est effectué conformément aux bonnes pratiques d'ouverture, d'équité et de transparence, (ii) offre un rapport qualité-prix optimal, (iii) et met l'accent sur la lutte contre le terrorisme, la corruption et la fraude tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

L'équipement ne peut être utilisé que pour la mise en œuvre de l'activité subventionnée et doit être conservé et entretenu en toute sécurité. L'utilisation personnelle de l'équipement par le Bénéficiaire n'est pas autorisée.

Article 13. Dispositions particulières.

Les parties conviennent également des conditions et dispositions particulières figurant en Annexe F. Un conflit ou une incohérence entre les conditions et dispositions de l'Annexe F et celles du présent Contrat sera résolu en faveur de l'Annexe F. Les Parties conviennent qu'en remplissant la Reconnaissance jointe au présent Contrat, les conditions de l'Annexe F font partie intégrante du présent Contrat.

Article 13. Loi applicable.

Le présent Contrat est considéré comme ayant été conclu dans l'État de Caroline du Nord, aux États-Unis d'Amérique, et il doit être interprété et appliqué conformément aux lois de l'État de Caroline du Nord.

Article 14. Litiges

Ipas et le Bénéficiaire s'efforceront de régler à l'amiable de bonne foi les éventuels litiges, controverses ou réclamations survenant en rapport avec le présent Contrat.

Article 15. Lutte contre le terrorisme.

En signant le présent Contrat, le Bénéficiaire certifie qu'il n'a pas fourni et ne fournira pas de soutien matériel ou de ressources à une personne ou une entité dont il sait ou a des raisons de penser qu'elle fait la promotion, planifie, parraine une activité terroriste, ou s'engage ou s'est engagée dans une telle activité.

Article 16. Signalement des fautes professionnelles.

Si le Bénéficiaire a une raison de penser en toute bonne foi qu'il y a eu une violation de l'une des politiques énumérées en Annexe E par quelque partie au présent Contrat ou par un Bénéficiaire, un sous-traitant, un consultant et/ou une société affiliée, le Bénéficiaire doit signaler la violation présumée à Ipas par le biais de l'espace d'assistance en ligne en matière d'éthique d'Ipas sur <http://ipas.ethicspoint.com>.

Article 17. Notification.

Tout notification, consentement ou autre communication à une partie permis ou exigé par ce Contrat doit se faire par écrit et être adressé au responsable de Projet identifié à la page un (1) du présent Contrat, sauf accord écrit contraire des parties.

Ce Contrat et ses annexes constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent toutes les discussions orales ou écrites antérieures relatives à l'objet du Contrat. Les annexes jointes sont intégrées au présent Contrat par cette mention comme si elles figuraient intégralement dans le Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties approuvent le présent Contrat, signé par leurs représentants dûment autorisés, à compter du jour et de l'année indiqués à l'Article 1.

Ipas	INDIQUEZ LE NOM DU BÉNÉFICIAIRE ICI
Signature :	Signature :
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Date :	Date :

Description du programme

La description du programme doit être axée sur le soutien apporté à l'écosystème durable de l'avortement. Un écosystème durable de l'avortement comprend des acteurs et des systèmes locaux résilients qui sont activement responsables et engagés envers le droit à l'avortement, et qui répondent aux besoins de chacun et chacune en matière d'avortement.

Les résultats sont liés par des relations causales : c'est-à-dire qu'un résultat est atteint parce qu'un ou plusieurs résultats connexes et interdépendants ont été atteints.

Une description de programme standard doit aborder les points suivants : *il s'agit de suggestions et elles peuvent être modifiées en fonction des critères du programme de subventions du pays.*

- Quel est l'objectif général de la subvention ?
 - Dans votre déclaration d'intention, veuillez à inclure des informations sur le problème que l'organisation tente de résoudre, ou l'opportunité à laquelle elle souhaite répondre.
 - Quelles sont vos sources d'information sur le problème et la situation de la communauté ?
- Quels sont les objectifs spécifiques qui seront atteints par la subvention ?
 - Quels sont les résultats escomptés (c'est-à-dire les changements de conditions) ?
 - Les candidatures doivent clairement identifier les bénéficiaires, leur nombre, leur emplacement et les avantages escomptés pour les bénéficiaires.
- Le lien entre le défi, l'opportunité ou le problème et les objectifs clés du programme général.
 - Comment les activités ou les objectifs contribueront-ils à la réalisation des résultats immédiats ou à long terme ?
 - Quels sont les facteurs externes et autres hypothèses essentielles susceptibles de faciliter ou d'entraver la capacité à atteindre les résultats ?
- Comment ces objectifs spécifiques seront-ils atteints grâce aux activités qui seront réalisées dans le cadre de la subvention ?
- Comment la réalisation de ces objectifs spécifiques sera-t-elle mesurée et documentée ?

Budget

*Inclure le budget détaillé ici. Si le fichier est trop volumineux, veuillez copier et coller une synthèse ici. Voici un exemple.
Le modèle de budget du bailleur peut remplacer le modèle d'Ipas.*

Bailleur d'Ipas :

Pays :

Nom du projet :

Période d'exécution du Contrat :

Catégorie de coût	Total
Personnel local	0 USD
Avantages sociaux du personnel local	0 USD
Total des salaires et avantages	0 USD
Déplacements et transport des employés	0 USD
Équipement/matériel/fournitures	0 USD
Activités du programme	0 USD
Frais de bureau	0 USD
Autres coûts directs	0 USD
Total des autres coûts directs	0 USD
Recouvrement indirect	0 USD
Total général	0 USD

SAMPLE

Fiche de données financières

La manière la plus sûre et la plus simple d'obtenir des informations fiables et complètes est de demander à la banque du Fournisseur de confirmer ces informations ou de joindre les informations imprimées sur les virements bancaires que la banque fournit. **VEUILLEZ TAPER OU REMPLIR CLAIREMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.**

Type d'entité (Cochez toutes les réponses pertinentes.):

- | | | | |
|--|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Agence gouvernementale | <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement privé | <input type="checkbox"/> Non américaine, à but non lucratif | <input type="checkbox"/> Non basée aux États-Unis, à but lucratif |
| <input type="checkbox"/> Commerciale | <input type="checkbox"/> Américaine, à but non lucratif | <input type="checkbox"/> Basée aux États-Unis, à but lucratif | |
| <input type="checkbox"/> Individuelle | | | |
| <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement public | | | |

Fournisseur américain – Informations sur le compte bancaire

Nom de la personne/organisation qui reçoit les fonds :	
Nom qui figure sur le compte bancaire si différent de ce qui précède :	
Adresse de rue de la personne/l'organisation : (Ville, État et Pays)	
Préférence en matière de paiement :	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement bancaire
Numéro de section de l'Internal Revenue Code (Code des impôts) :	
Numéro d'identification fiscale fédéral OU numéro de sécurité sociale :	
Nom de la banque :	
Numéro de compte bancaire :	
Numéro d'acheminement/ABA (American Bankers Association – numéro d'identification des banques aux États-Unis) :	

Fournisseur américain – Informations sur le compte bancaire

Nom de la personne/organisation qui reçoit les fonds :	
Nom qui figure sur le compte bancaire si différent de ce qui précède :	
Adresse de rue de la personne/l'organisation : (Ville, État et Pays)	
Informations sur la banque locale	
Nom de la banque locale :	
Adresse de rue de la banque locale : (Ville, État et Pays)	
Numéro de compte bancaire chez la banque locale :	
Nom de la succursale/Code de succursale de la banque locale :	
Numéro IBAN (International Bank Account Number – numéro de compte bancaire international) :	
Code Swift/BIC (Bank Identifier Code – code d'identification de la banque) de la banque locale (le cas échéant) :	
Coordonnées de la banque correspondante	
Nom de la banque correspondante :	
Pays de la banque correspondante :	
Numéro d'acheminement/ABA de la banque correspondante :	
Code ID (d'identification)/Swift de la banque correspondante :	
Veuillez indiquer toutes les personnes qui sont habilitées à signer les chèques du compte où les fonds seront déposés.	

LOBBYING

Aucune partie des fonds versés par Ipas en vertu du présent Contrat ne peut être utilisée à des fins de lobbying (au sens donné à ce terme ci-dessous), à moins que la présente Annexe D ne soit complétée, signée par le/la Sous-bénéficiaire, et renvoyée à Ipas avant que le Lobbying n'ait lieu.

Dans le cadre du présent Contrat, « **Lobbying** » désigne les communications destinées à influencer (1) la législation adoptée par une autorité législative fédérale, d'État ou locale, ou (2) une proposition de loi spécifique qu'une organisation soutient ou à laquelle elle s'oppose. Cela inclut également toutes les autres activités définies comme telles par le droit applicable des États-Unis d'Amérique. Sensibiliser le public ou les législateurs sur un problème de politique publique sans référence spécifique à une législation ou proposition de loi n'est pas considéré comme du lobbying par l'État fédéral américain.

La définition d'une « **Législation** » par l'État fédéral américain inclut les décisions prises par (i) le Congrès ou le Parlement, le corps législatif de tout État fédéré, tout conseil local ou autorité similaire, en ce qui concerne les textes de loi, les projets de loi, les résolutions ou autres actes similaires (comme la confirmation législative d'une nomination), ou (ii) le public dans un référendum, une initiative populaire, une révision constitutionnelle ou une procédure similaire. Une législation **n'inclut pas** les décisions prises par des organes exécutif, judiciaires ou administratifs.

Une organisation tente d'« **influencer une législation** » si elle ou l'un de ses agents, contacte, ou exhorte le public à contacter, les membres ou les employés d'un organe législatif dans le but de proposer, de soutenir ou de s'opposer à une législation, ou si l'organisation préconise l'adoption ou le rejet d'une législation.

Des informations supplémentaires sur le lobbying en vertu du droit applicable aux États-Unis sont fournies sur <https://www.irs.gov/charities-non-profits/lobbying> et toutes ces définitions sont intégrées aux présentes par référence¹.

Pourcentage ou montant des Prestations à utiliser pour le lobbying :	
Portée ou objectif du lobbying :	
Rapports ou autres livrables :	

Le/La Sous-bénéficiaire accepte ce qui précède et reconnaît avoir lu et compris cette Annexe concernant ce qui constitue du Lobbying, et s'engage à respecter le Code fiscal américain (Internal Revenue Code, IRC)² et toutes les autres lois, règles et règlements applicables au lobbying, et à rendre compte avec précision de toutes les heures consacrées au lobbying dans toutes les factures et rapports soumis à Ipas.

Sous-bénéficiaire	
Signature :	
Nom :	Société :
Titre :	Date :

¹ Une description détaillée des règles est fournie dans ces présentations interactives : <https://www.stayexempt.irs.gov/home/resource-library/virtual-small-mid-size-tax-exempt-organization-workshop>.

² <https://www.stayexempt.irs.gov/>

Special Provisions

Ipas Donor: XXXX

SAMPLE